

# RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 21 OCTOBRE 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'An deux mil onze

Le Vendredi 21 octobre – dix-neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 12 octobre e 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUTL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER **Adjoints au Maire.**, M. Dominique DURANT des AULNOIS, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Bertrand BOISMOREAU, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Diane NAUDIN, **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES** : M. Laurent MULOT (donne pouvoir à M. Patrick LEBEL), Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT (donne pouvoir à M. Jean-Marie THEFFO), M. Stéphane SABATIER, M Eric COQUERY, Mme Virginie VEIRIER-MELIN(donne pouvoir à M. Olivier GRUGIER).

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LEBEL est élu secrétaire.

-- oOo --

### **FISCALITE DE L'AMENAGEMENT – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (T.A.) :**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la teneur de la circulaire qui leur a été transmise sur la réforme de la fiscalité à la mise en application de la Taxe d'Aménagement(TA). Il signale que cette taxe se substituera à la TLE(Taxe Locale d'Equipement), TD/CAUE (Taxe Départementale Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), TDENS (Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles) et à la PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble). Le taux applicable pour cette taxe doit être voté avant le 30 novembre, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Ce nouveau dispositif a pour objectif :

1. d'améliorer la compréhension et la lisibilité du régime des taxes liées aux autorisations de construire,
2. de simplifier le dispositif actuel de financement des équipements publics (eau, assainissement, voirie, électricité),
3. de promouvoir un usage économe des sols en contribuant à la lutte contre l'étalement urbain,
4. d'inciter à la création de logements en instaurant le principe du versement pour sous-densité (VSD).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, selon les modalités suivantes : (Surface fiscale X valeur forfaitaire X taux retenu). Actuellement la valeur forfaitaire s'élève à 660 € le m2.

Sont exonérés :

Les constructions destinées au service public ou d'utilité publique,

Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration,  
Les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles qui constituent de la surface hors œuvre brute non taxée actuellement ;  
Les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques,  
La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans,  
Les constructions dont la surface est inférieure à 5 m<sup>2</sup>, par simplification et pour réduire le coût de gestion de l'impôt.  
Les locaux industriels,  
Les bâtiments classés.

Après avoir cité plusieurs exemples, Monsieur le Maire propose qu'un taux de 3% soit appliqué. Il signale que ce taux sera révisable chaque année en fonction des éléments constitutifs et des comparaisons établies quant aux dépenses et recettes communales en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux applicable de 3%.

Monsieur THEFFO demande si un bilan se fera fin 2012 ? – Monsieur le Maire précise que le bilan sera fait mais qu'il ne faut pas oublier que la T.A. ne sera mise en œuvre qu'au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Monsieur GRUGIER demande si le Département a déjà voté le taux de cette taxe ?  
Il regrette que la taxe s'applique aux énergies renouvelables.

**Le versement pour sous-densité** est réservé aux zones U et AU des PLU ou POS, il est destiné à permettre une utilisation plus économe de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire signale qu'il rencontre de plus en plus de difficultés pour l'obtention des permis de construire notamment pour des raisons de règlement d'urbanisme et surtout de défense incendie qui sont devenues très draconiennes.

#### **EPFL DU LOIRET – NOUVELLES ADHESIONS 2012 :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'E.P.F.L. du LOIRET le 10 octobre dernier concernant 3 nouvelles adhésions pour l'exercice 2012 : il s'agit de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire et des Communes de Germigny-des-Prés et Bonny-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour l'intégration de ces nouvelles collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS D'ORLEANS-SUD - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association des Jeunes Sapeurs-pompiers d'Orléans Sud concernant une demande de subvention pour 1 adolescent (Damien ROUSSELET) résidant sur notre Commune.

Cette subvention permet l'achat et l'entretien du matériel pédagogique, l'achat d'effets sportifs ainsi que le financement d'activités diverses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution d'une subvention de 150 € pour la saison 2011-2012.

Monsieur Olivier GRUGIER informe le Conseil Municipal qu'un autre adolescent aurait rejoint le centre de formation de Beaugency.

### **BUDGET COMMUNE - VIREMENT DE CREDIT :**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les transferts de crédit suivants :

Du compte D 202 Frais PLU : - 5.000 €  
au compte D 2031 Frais d'étude : + 5.000 €

### **PAYS SOLOGNE VAL SUD - CONTRAT REGIONAL DE PAYS - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir inscrire deux projets de réalisations au Contrat Régional de Pays soit :

1. La remise en forme adaptée de l'ancienne prison (toiture et aménagement intérieur),
2. L'aménagement d'un bâtiment annexe de la Mairie afin de l'utiliser comme salle du Conseil Municipal, accessible aux personnes handicapées.

Des devis seront demandés aux différents corps de métier pour établir les dossiers de demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin d'établir ces dossiers.

**ACTIVITE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU LOIRET** Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre reçue du Colonel GUYOT Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret concernant le bilan de l'activité des Unités de Groupement de Gendarmerie du Loiret pour le 3eme trimestre 2011.

Après un premier semestre 2011 marqué par une forte augmentation du travail d'initiative tant dans la lutte contre la délinquance (+50% d'infractions relevées dans le domaine de la sécurité routière, les unités de gendarmerie ont été confrontées au cours de l'été à une forte augmentation des atteintes aux biens. Les résidences principales et secondaires ont constitué les cibles principales des malfaiteurs à la recherche de bijoux du fait de la flambée du prix de l'or.

Les résultats démontrent une augmentation de + 4.36% pour l'ensemble des vols et + 14.30% pour les cambriolages des résidences, les atteintes aux personnes sont en augmentation de +12.35% depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Pour la sécurité routière les accidents corporels et le nombre de blessés accusent une baisse sensible de - 2.3% et -2.7 %.

La répression des infractions graves génératrices d'accidents demeure soutenue +2.7% d'infractions à la vitesse dont 294 grands excès de vitesse supérieur à 50km/h +17% de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, +129.59% pour les conduites sous l'emprise de stupéfiants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du passage des gens du voyage avec qui il a eu une entrevue « orageuse » car après s'être installés dans le pré communal ils sont venus demander l'autorisation. Un courrier a été adressé aussitôt à Monsieur le Préfet ainsi qu'à l'ONEMA services des eaux. Dès le lendemain matin ils sont partis dans une commune voisine. Monsieur le Maire a porté plainte, Monsieur le Procureur de la République a demandé que les responsables remboursent la Commune des frais engendrés par les gens du voyage et ainsi l'affaire serait classée.

**PRESBYTERE** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monseigneur BLAQUART l'informant de la nomination du Père LEROY qui assurera les cérémonies religieuses sur la commune mais qui ne logera pas à Ligny-le-Ribault.

Monseigneur BLAQUART demande également que deux salles soient mises à la disposition du groupe paroissial.

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère avait été entièrement rénové sous condition qu'un prêtre soit nommé sur place. Il rappelle qu'au départ un logement social avait été réquisitionné pour Monsieur le Curé, donc Monseigneur PICANDET avait fait remarquer que le prêtre devait obligatoirement loger dans le presbytère, donc il fallait le rénover. Un prêt sur 15 ans (1998 2013) avait été consenti d'un montant de 109500 €, au taux de 5.20%. Il signale que la Tuilerie de la Bretèche a donné gracieusement le carrelage, la cheminée a été faite par les employés communaux et que sur l'intervention de Monsieur le Curé Pierre THIBAUT, le chauffage électrique (prévu dans le cahier des charges) a été remplacé par un chauffage au gaz.

Actuellement le presbytère est loué 5278 € par an, montant réglé par l'Evêché pour une surface habitable de 109 m<sup>2</sup>. L'électricité et le gaz sont à la charge du locataire.

Monsieur le Maire précise que le presbytère devra être rendu pour la fin de l'année 2011. Il signale qu'il a déjà des demandes de location.

Madame NAUDIN informe le Conseil Municipal qu'ils ont passé plus de 143 heures à vider le presbytère ; Que le notaire a 6 mois pour régler la succession du Père THIBAUT.

Elle signale qu'ils ont vraiment besoin d'une salle avec accès à tout moment afin d'accueillir les familles en particulier lors d'une préparation à une messe pour un défunt. Il faut prévoir un lieu pour la photocopieuse afin de pouvoir préparer leurs documents et il faut également une ligne téléphonique.

Monsieur DURANT des AULNOIS suggère que le conseil paroissial prenne rendez-vous avec Monsieur le Maire et qu'il est prêt à participer à la réunion.

Monsieur le MAIRE donne lecture des textes : pas de mise à disposition d'un local culturel. Il rappelle qu'il est interdit de subventionner des salles culturelles et des associations culturelles.

Des travaux sont à prévoir au presbytère aménagement des abords de la salle Saint Martin, toiture à revoir.

Il rappelle qu'un bail a été consenti fin 2007 renouvelable tous les 3 ans soit fin 2012. Pour la dénonciation prévenir 3 mois à l'avance.

**CHEMIN RURAL DIT DU DUVEAU** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Jouy-le-Potier concernant le chemin rural du Moulin du DUVEAU.

Monsieur le Maire de Jouy le Potier signale qu'après un long épisode judiciaire la Commune de Jouy-le-Potier est officiellement propriétaire de ce chemin sur le territoire communal de Jouy-le-Potier, ce que contestait un riverain. La remise en état a été faite et il souhaite ouvrir cette section qui doit rester un endroit piéton et interdit à tous véhicules moteurs. Il propose un rendez-vous sur place afin de déterminer l'endroit de passage et éventuellement une aide pour sa remise en état.

Monsieur le Maire signale que ce chemin est devenu, par endroits, impraticable, des plantations ont été effectuées sur l'emprise de ce chemin, d'autres tronçons sont existants mais non entretenus. Il informe le Conseil Municipal que la remise en état de celui-ci entraînera des frais assez importants. Il rappelle que les chemins ruraux relèvent de la propriété privée de la Commune.

**EAU – ASSAINISSEMENT** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2012. Le prix du M3 d'eau consommé est actuellement de 0.77 €, il en sera débattu au prochain Conseil Municipal.

D'autre part, des travaux importants de maintenance ont été réalisés cette année entraînant des coûts supplémentaires alors que la consommation diminuait et donc les recettes connaissaient un recul.

Monsieur le Maire rappelle qu'au Budget eau et assainissement sont remboursés pour l'année 2011 en annuité 68000 € : 51300 € de capital et 17000 € d'intérêts. Les fins de remboursements de ces prêts interviendront en 2014, 2017, 2020 et 2023. Ces prêts concernent les travaux sur la station de déferrisation démanganisation ; sur la station d'épuration (rhysophites) et surtout les trois tranches d'assainissement du Sud Cosson.

Des travaux importants sur le forage vont être mis en œuvre. Pour obtenir des emprunts et subventions, il sera nécessaire de passer le prix du M3 d'eau au minimum à 1 €. Le gain représenterait environ 16500 € de recettes supplémentaires.

Un pompage s'effectuera sur un forage privé. Une autorisation a été demandée au propriétaire. Une convention sera établie. Le coût de participation communale pourrait être compris entre 0.18€/m3 et 0.20 €/m3.

Monsieur LEBEL donne quelques informations :

1. Un résumé sur l'audit énergétique a été remis. Il rappelle que l'ADEME subventionne à hauteur de 70%.
2. Il signale qu'une conférence est organisée le 18 novembre prochain sur « L'avenir sans pétrole » la ressource décroît de 5 à 6% par an.
3. PLU mise à disposition des informations sur le site avec l'aide précieuse de Sandrina. Il demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir en prendre connaissance et fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre.
4. Formation des Agents Communaux : Pour mettre en place un plan de formation, les agents techniques ont participé à une session d'évaluation des connaissances de base. A l'issue de cette évaluation un plan complémentaire de formation était élaboré.  
Monsieur LEBEL signale pour information que les agents ont refusé ce plan de formation.

Madame CORMERY signale que des formations ont lieu pour la mise en place d'une nouvelle version graphique du site. Sandrina y participe.

Pour promouvoir la Maison des Expositions un tirage de plaquettes sera fait par l'entreprise PARAGON gratuitement. Elle remercie Monsieur DURANT des AULNOIS pour ce geste.

Un projet d'exposition sera mis en place pour l'inauguration de la « Maison de la Brique ».

Monsieur le Maire signale qu'il y a de plus en plus de contrainte pour la distribution de la Banque Alimentaire et que cela deviendra très difficile pour maintenir la distribution.

Il informe le Conseil Municipal que la participation du SDIS pour l'année 2012 passera à 33000 € contre 29000€ pour 2011.

La séance est levée à vingt-deux heures dix. Les Membres présents ont signé le procès-verbal.